



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 23 mai 2023, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1624-2023

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1599-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 351 000 \$ AFIN DE FAIRE L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ET DE SES ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT D'UN MONTANT ADDITIONNEL DE 68 250 \$

QUE le titre du règlement décrit à lui seul l'objet du règlement;

QUE le règlement numéro 1624-2023 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 31 mai 2023;

QUE le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 juin 2023;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville au <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/greffe/reglements-municipaux-en-vigueur-et-les-reglements-en-processus-dadoption> sous la rubrique *Incendie*.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 5 juillet 2023.

Mélanie Côté
Assistante-greffière